

ECOTERRES

Réunion d'Information Préalable du public

15 juin 2023



Ecoterres

Solutions Environnementales

MÉDIATEUR

Bénédicte ROBERT

En charge de la modération de la Réunion
d'Information Préalable

CONTACT

 Avenue Constantin de Gerlache,
n°33/4 | B-4000 Liège

 +32 (0)4 337 53 05 (Tel./Fax)

 + 32 (0) 476 76 15 52

@ benedicte@pepscommunication.be

 www.pepscommunication.be

**PRÉSIDENCE DE LA RÉUNION
COMMUNE DE SERAING**

BUREAU D'ÉTUDES – ABV DEVELOPMENT

Md. Éthel Dupont, Ingénieure associée

DEMANDEUR – Ecoterres

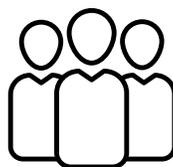
M. Olivier Burton, Responsable des Centres de traitement



POUR LE DEMANDEUR

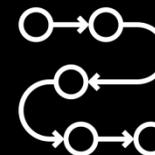
- ✓ Réunion de présentation de son projet
- ✓ Information officielle et identique pour tous
- ✓ Définir les contours de son projet qui sera l'objet de l'étude d'incidences sur l'environnement

OBJECTIFS



POUR LE CITOYEN

- ✓ Comprendre la proposition du futur projet
- ✓ Emettre des observations et suggestions concernant le projet
- ✓ Mettre en évidence les points particuliers : spécificités territoriales
- ✓ Alimenter l'étude d'incidences par des sujets propres au territoire concerné



DANS LA PROCÉDURE

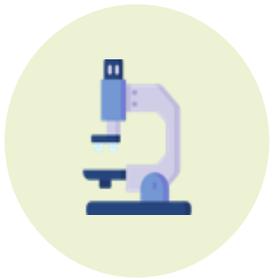
- ✓ Initie la procédure légale
- ✓ Débute l'étude d'incidences sur l'environnement



CODE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (CODT)

PERMIS D'URBANISME

- Modification du relief du sol



CODE DE L'ENVIRONNEMENT

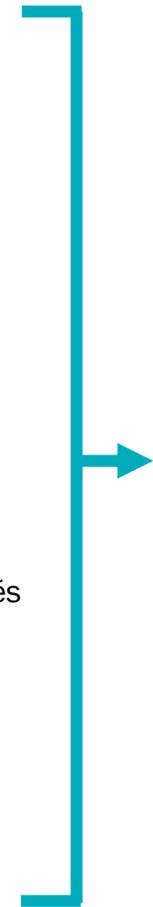
PERMIS D'ENVIRONNEMENT
Décret du 11 mars 1999

Classe 1

Classe 2

Classe 3

- Installations et dépôts classés

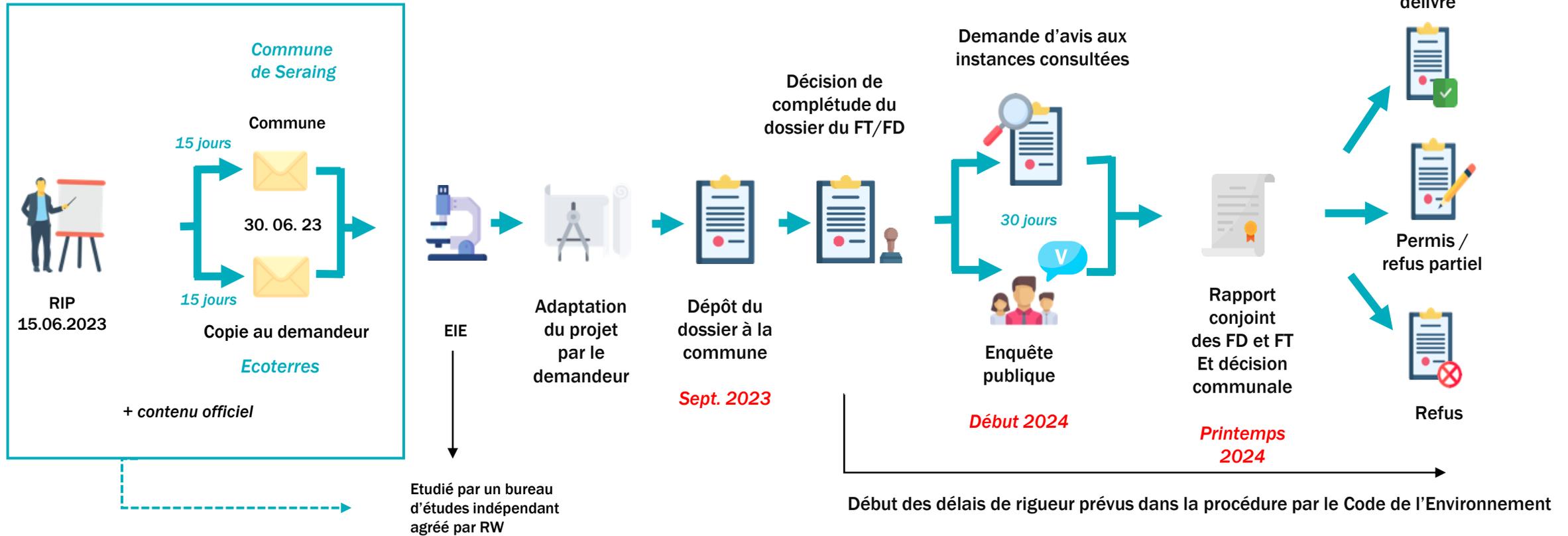


PERMIS UNIQUE
CLASSE 1



ETUDE D'INCIDENCES
SUR
L'ENVIRONNEMENT
EIE

PROCÉDURE



DÉROULÉ DE LA RÉUNION



18h30 – 19h30

- ✓ Présentation du projet
- ✓ Présentation du contenu d'une EIE
- ✓ Ne pas interrompre les présentations



19h30 – 20h45

- ✓ Questions – réponses
- ✓ Conclusions et fin de la réunion

IMPLANTATION ET EXPLOITATION D'UN CENTRE DE DÉCHETS MINÉRAUX, DONT DES TERRES, À SERAING

Un projet cohérent avec le redéploiement du bassin sérésien



Ecoterres

Solutions Environnementales



DÉROULÉ DE LA RÉUNION

1. Ecoterres : Qui sommes-nous ?
2. Présentation du projet
3. Une démarche durable
4. Phasage du projet
5. Étude des Incidences sur l'Environnement





Qui sommes-nous ?



1. ECOTERRES

Qui sommes-nous ?



Entreprise de travaux environnementaux créée en 1990



Filiale du groupe DEME (**D**redging **E**nvironmental & **M**arine **E**ngineering – siège à Anvers) et de la SRIW, devenue Wallonie Entreprendre (siège à Liège)



Siège en Wallonie (Farciennes)



Emploie 60 collaborateurs (ouvriers + employés) en Wallonie



450.000 tonnes de déchets gérés par an



Nos activités s'inscrivent dans le développement durable et l'économie circulaire



1. ECOTERRES

Nos activités

TRAVAUX FLUVIAUX

Dragage (voies navigables) & curage d'entretien (bassins, étangs, ...)



TRAVAUX TERRESTRES

Dépollution de sites
Aménagement de sites
Développement de friches ("brownfields")



CENTRES DE TRAITEMENT

Traitement de terres, sédiments & autres déchets minéraux



PRESTATIONS DE SERVICES LIÉS À LA VOIE D'EAU

Transport fluvial de terres et déchets liquides & pâteux
Mise à disposition de matériel fluvial



1. ECOTERRES

Nos Centres de traitement en Wallonie

- ▶ 3 Centres de traitement exploités actuellement en Wallonie

- ▶ Brabant wallon (1) et Hainaut (2)

- ▶ QHSE : certifiés ISO 9001 et 14001

- ▶ Implication dans système gestion Qualité
 - ▶ Recherche performance Environnementale
 - ▶ Recours aux MTD
 - ▶ Maîtrise des impacts
 - ▶ Sécurité

- ▶ Traçabilité des déchets

- ▶ Tenue de registres d'entrées et sorties
 - ▶ Reporting trimestriel vers le SPW-DSD
 - ▶ Système de traçabilité des terres excavées





Le projet



2. LE PROJET

Contexte

- ▶ Présence historique d'Ecoterres sur Liège et Seraing
 - ▶ Chantier SNCB Kinkempois en 1991
 - ▶ Premier permis sur Seraing en 2007 relatif aux terres
 - ▶ Arrêt de l'activité du centre Filterres en 2019
- ▶ Une région propice à ce type de projet
 - ▶ Présence de nombreuses friches industrielles à réhabiliter (dont sites Arcelor Mittal : Cokerie, HF6, HFB, ...)
 - ▶ Nombreux projets immobiliers dans la région

Conséquences

- ▶ Nécessité de gérer les déchets issus de ces activités
- ▶ Besoin d'infrastructures de regroupement et de traitement pour gérer ces flux (générés par opérateurs privés et institutionnels)



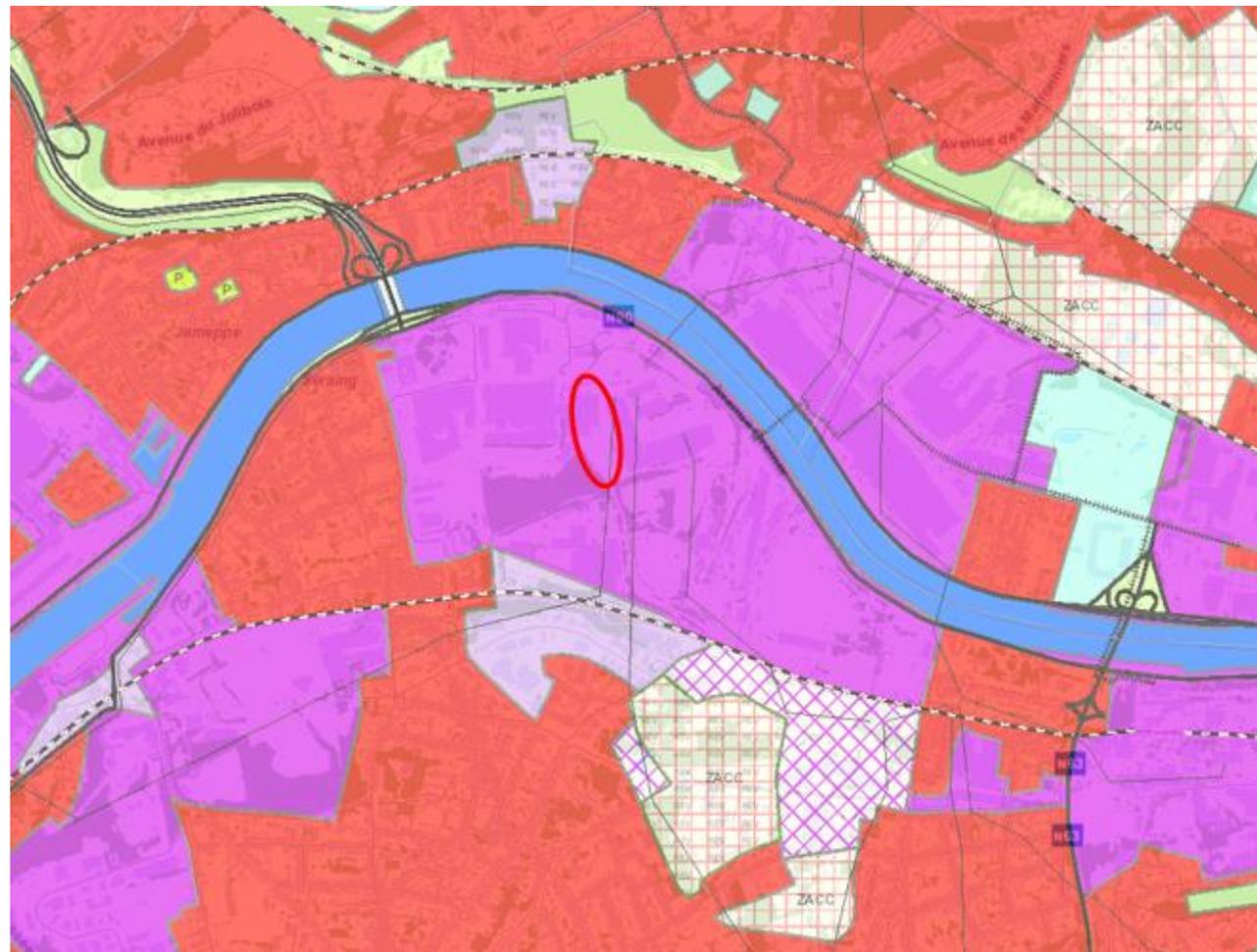
2. LE PROJET

Localisation

- Au cœur d'une zone d'activité économique industrielle

Zone d'activité économique industrielle

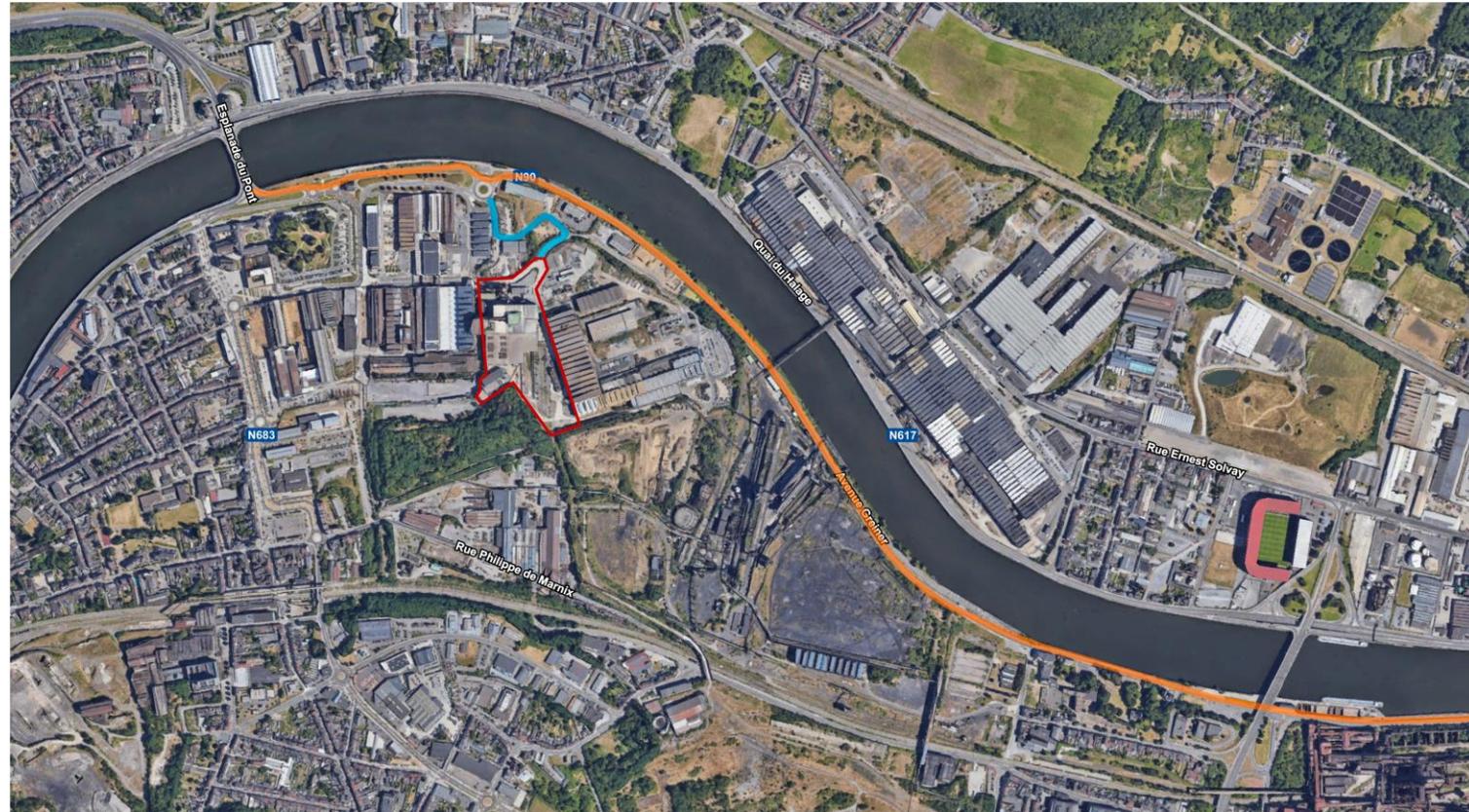
Zone d'habitat



2. LE PROJET

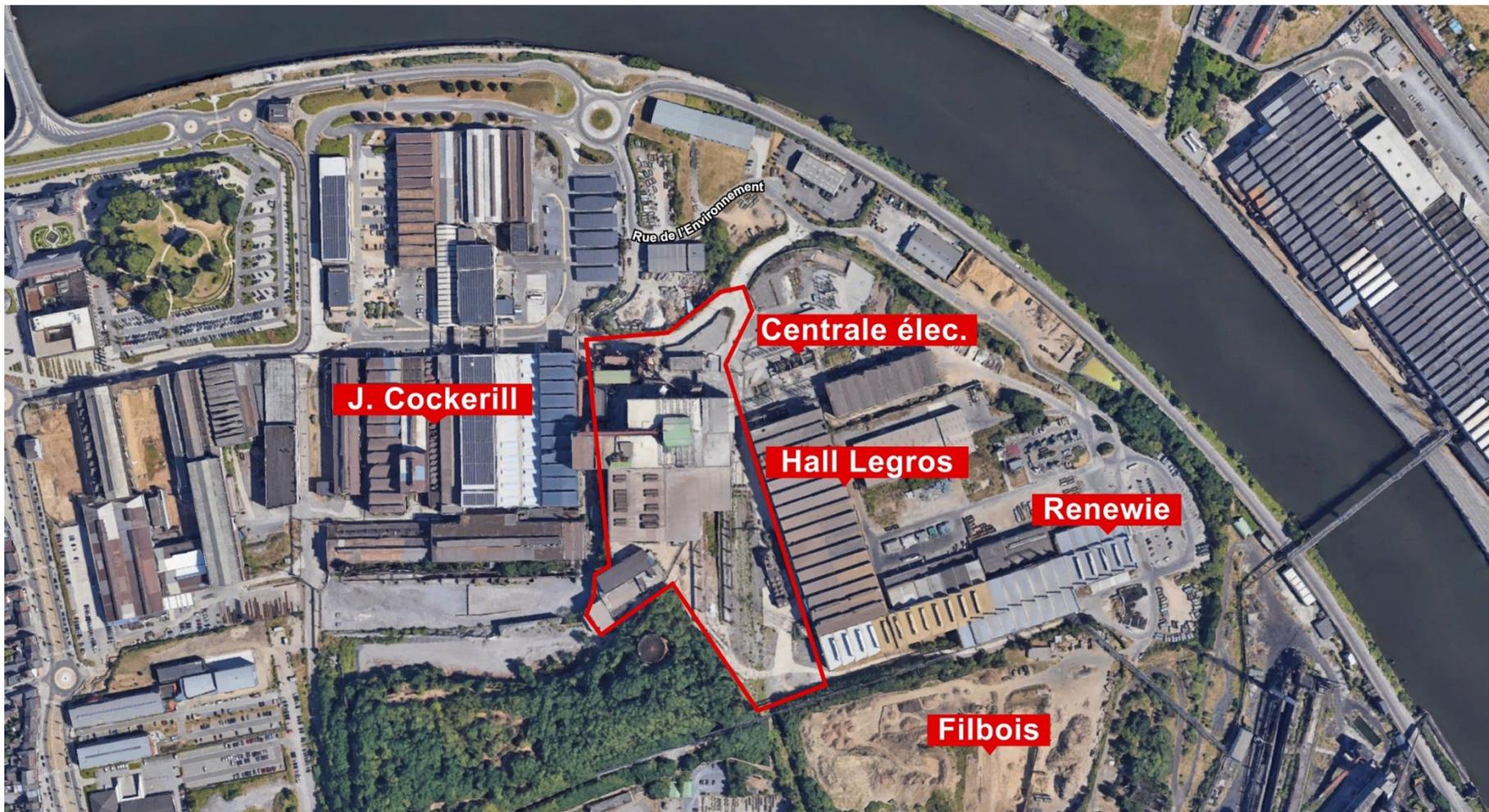
Localisation

- ▶ Situé sur la commune de Seraing
- ▶ Dans une zone industrielle, au cœur du bassin sérésien
- ▶ Emprise du site de ~ 4,9 hectares
- ▶ Liaison directe à la **N90**, via la **Rue de l'Environnement**



2. LE PROJET

Localisation



2. LE PROJET

Principes d'aménagement

1. Zone d'accueil

- ▶ Bureaux + STEP individuelle + parking personnel
- ▶ Bascule + Unité de lavage des roues

2. Zone de travail

- ▶ Regroupement - pré-traitement - traitement

3. Bâtiments pour traitement biologique

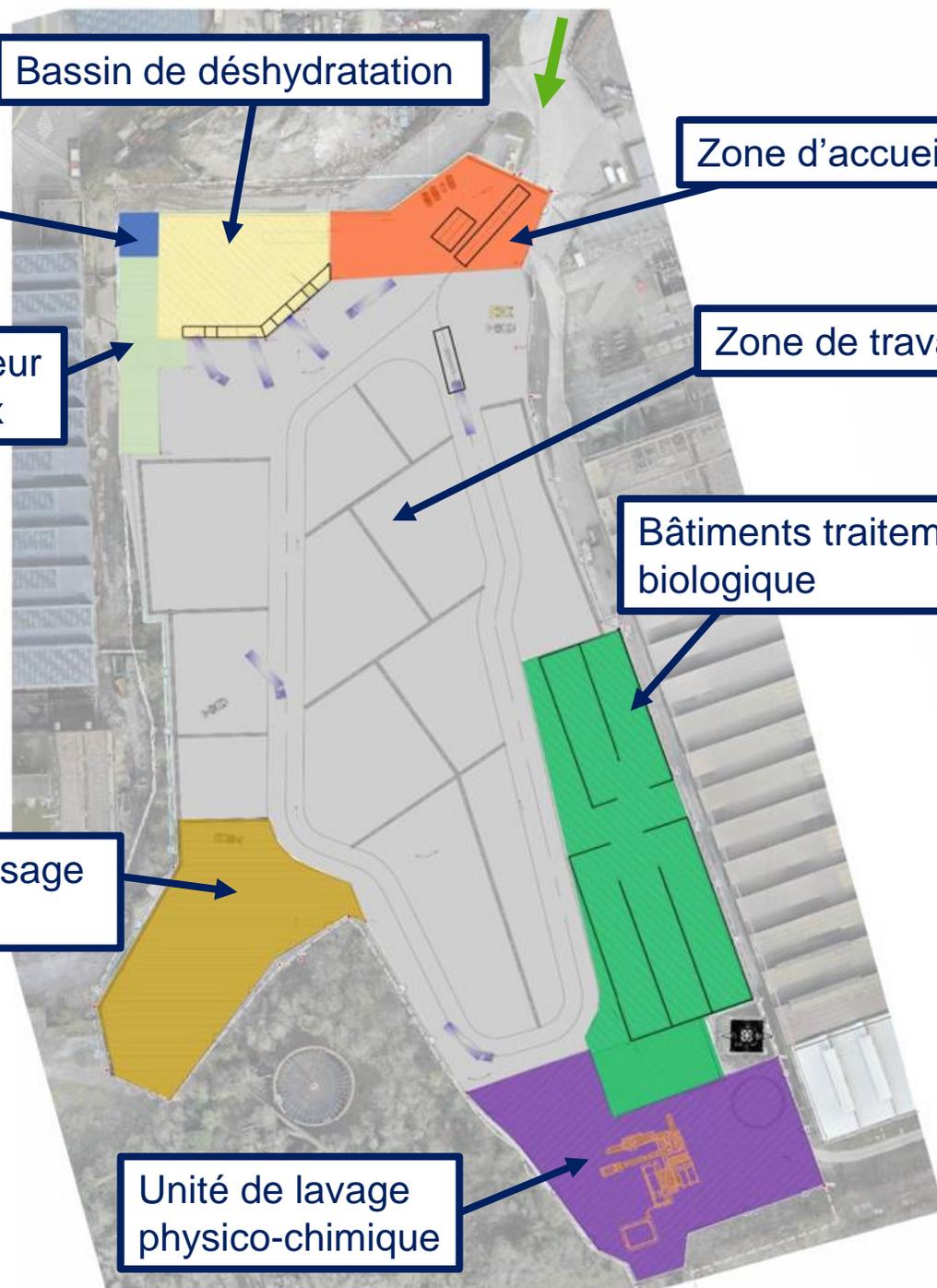
4. Unité de lavage physico-chimique

5. Zone de stockage et concassage des cailloux

6. Bassin de déshydratation des boues

7. Débourbeur - déshuileur & Bassin de réception des eaux (tampon)

8. STEP



2. LE PROJET

Les grands principes de l'activité projetée

- ▶ Privilégier le recyclage : préserver les ressources et participer à l'économie circulaire
- ▶ Regroupement, tri, pré-traitement et traitement
 - ▶ Capacité annuelle de regroupement, tri et prétraitement : maximum 200.000 tonnes
 - ▶ Criblage
 - ▶ Concassage
 - ▶ Déshydratation
 - ▶ Capacité annuelle de traitement : maximum 150.000 tonnes
 - ▶ Traitement biologique
 - ▶ Lavage physico-chimique
- ▶ Stockage des matières en fonction de leur nature
 - ▶ Tous les déchets : dalle de béton, dont l'étanchéité est assurée par une membrane PEHD
 - ▶ Sauf les déchets volatils : bâtiment fermé et équipé d'un système de traitement de l'air



2. LE PROJET

Les grands principes de l'activité projetée

- ▶ Principaux flux entrants sur le site
 - ▶ Terres polluées ou non (système de contrôle et traçabilité)
 - ▶ Boues issues de :
 - ▶ Voiries : nettoyage égouts et du balayage
 - ▶ Dragage / curage
 - ▶ Industries
 - ▶ Tarmacs
 - ▶ Autres déchets minéraux



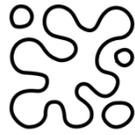
SCHÉMA DE GESTION



Terres valorisables (type I à V) et autres déchets inertes



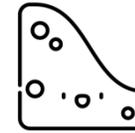
Terres polluées



Boue de voiries, de dragage/curage, industrielles



Autres déchets



Tarmacs



Déchets non traitables sur site

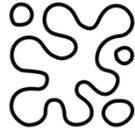
SCHÉMA DE GESTION



Terres valorisables (type I à V) et autres déchets inertes



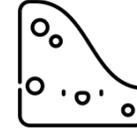
Terres polluées



Boue de voiries, de dragage/curage, industrielles



Autres déchets



Tarmacs



Déchets non traitables sur site



1

Regroupement & pré-traitement (criblage, concassage, déshydratation)

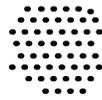
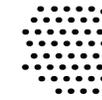
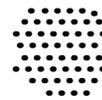
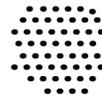
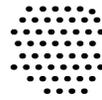
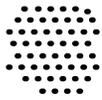


SCHÉMA DE GESTION

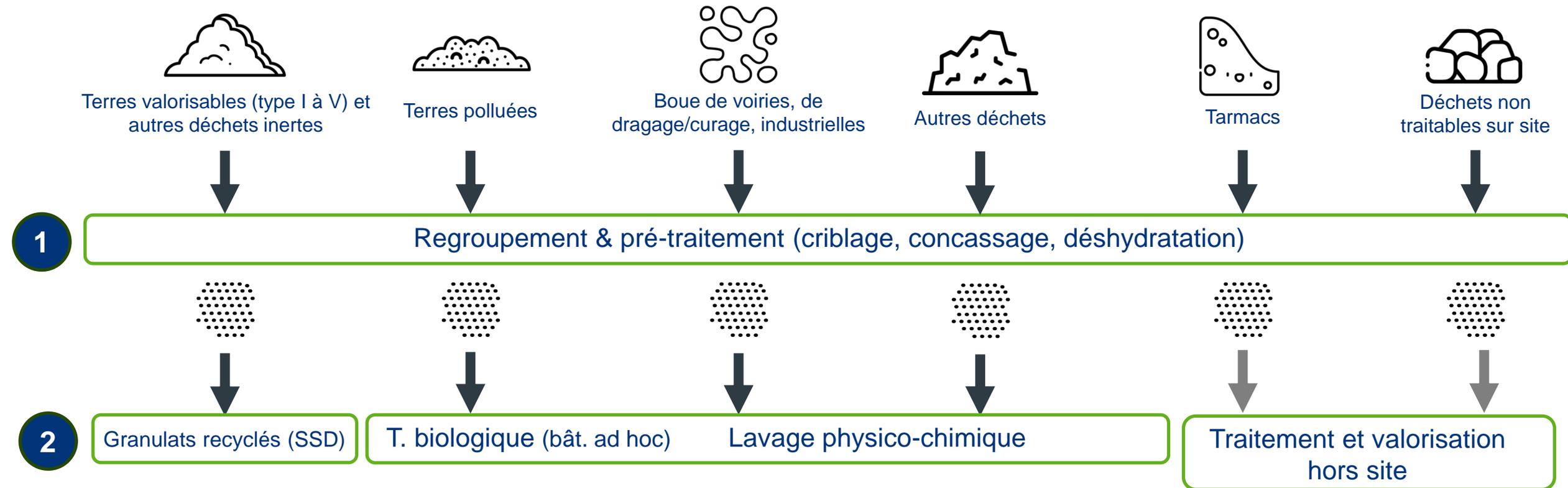


SCHÉMA DE GESTION

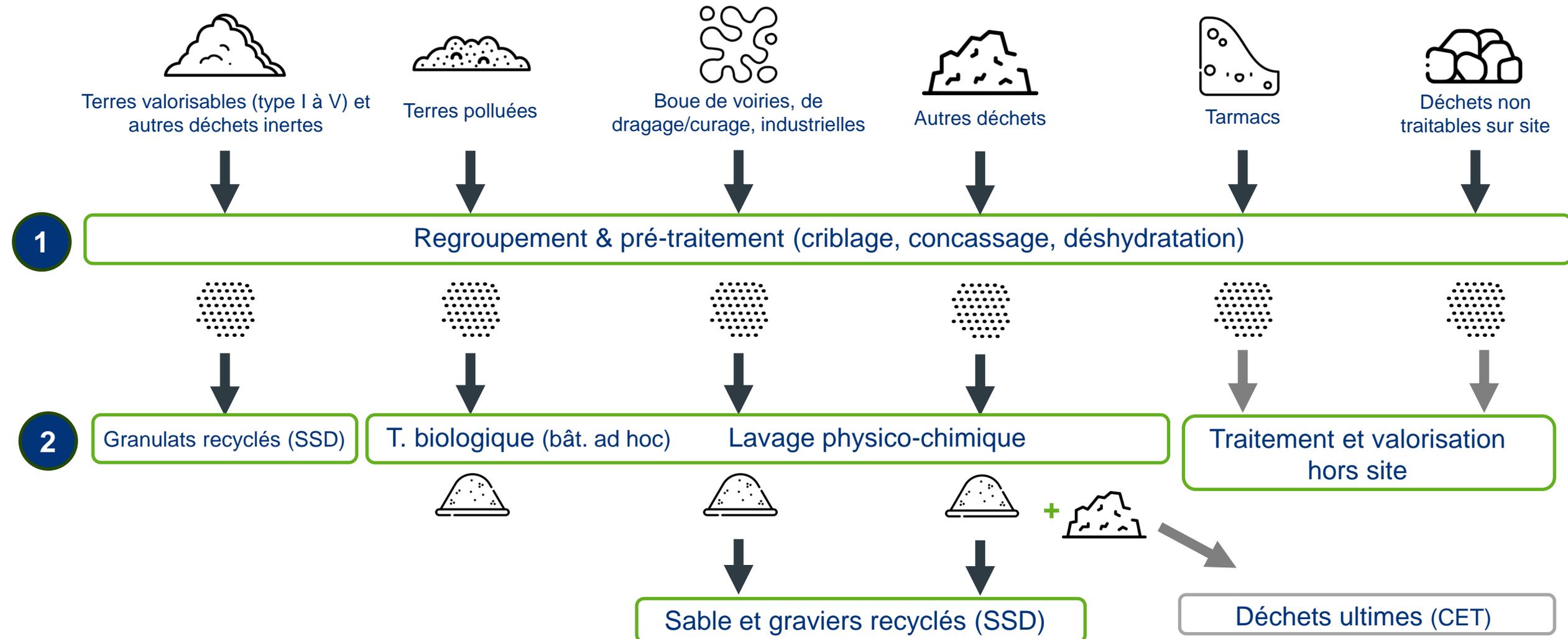
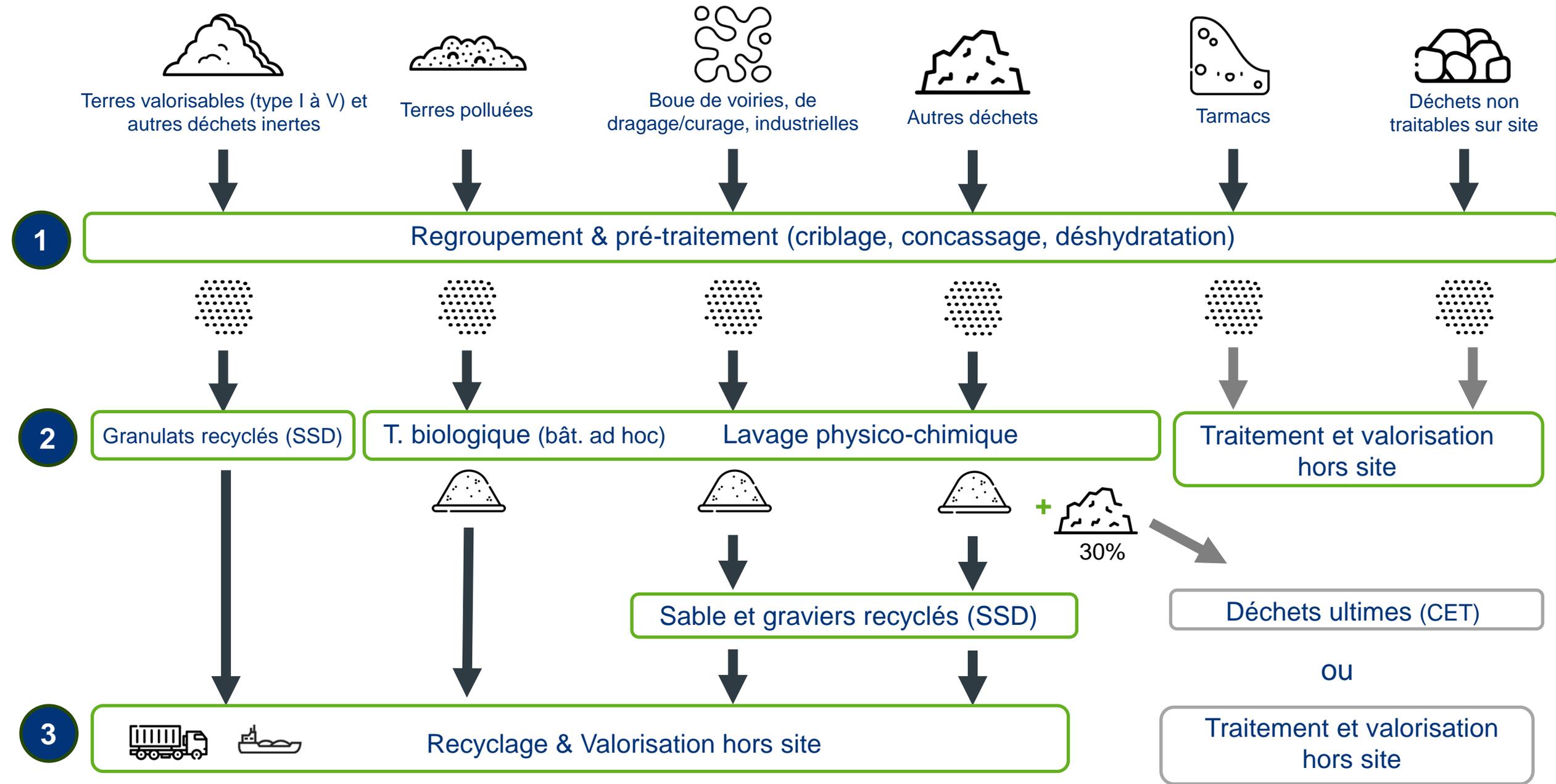


SCHÉMA DE GESTION



2. LE PROJET

Le traitement biologique

► Infrastructure

- Hall de ~ 40 x 60 = 2400 m² (extensible à 4.000 m²)
- Stockage + Traitement biologique
- Polluants visés : Hydrocarbures et volatils (BTEX, solvants chlorés)

► Principe

- Stimuler le développement des micro-organismes naturellement présents
- Dégrader les molécules organiques (typiquement : Hydrocarbures)



2. LE PROJET

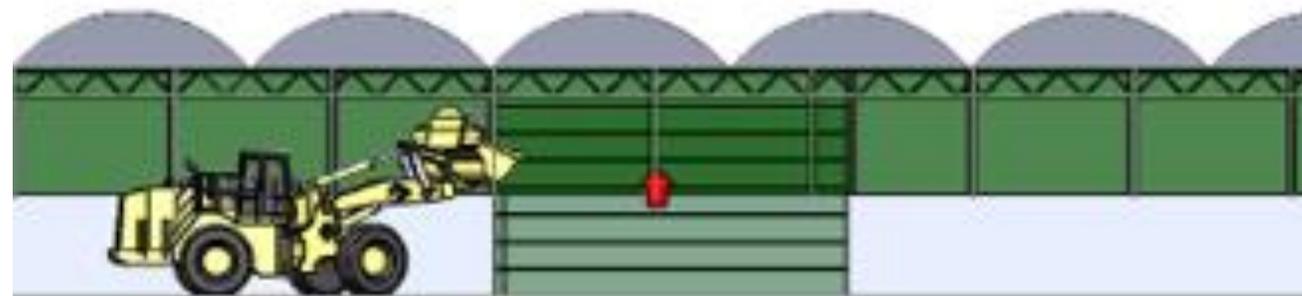
Le traitement biologique

- ▶ Procédé
 - ▶ Aération, ajout de nutriments et d'eau
 - ▶ Contrôle des conditions
 - ▶ Système d'extraction et de traitement de l'air
- ▶ Intérêts du traitement
 - ▶ La dégradation des polluants organiques rend le déchet recyclable



2. LE PROJET

Le traitement biologique



2. LE PROJET

Le traitement par lavage physico-chimique

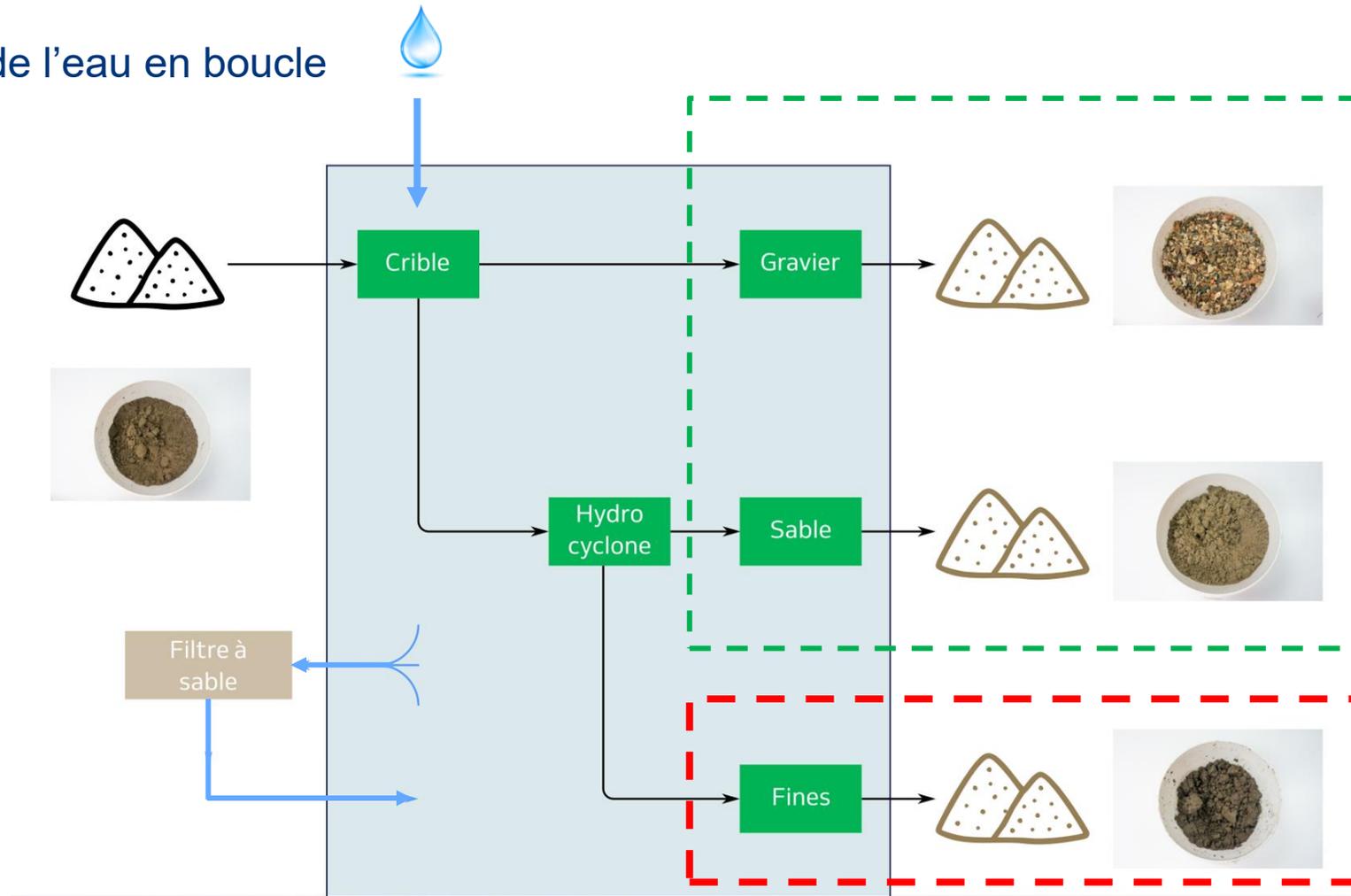
- ▶ Infrastructure
 - ▶ Unité de lavage physico-chimique
- ▶ Principe : procédé par voie humide
 - ▶ Séparation granulométrique
 - ▶ Concentration des polluants dans les fractions fines ($< 63 \mu\text{m}$)
- ▶ Intérêts du traitement
 - ▶ Recyclage des fractions sableuses et grossières (graviers) en granulats, au profit du secteur de la construction
 - ▶ Maximisation du recyclage : de 60 à 80%
 - ▶ Abattement pollution pour de nombreux paramètres : métaux lourds, nombreux polluants organiques (huiles minérales, HAP, ...)



2. LE PROJET

Le traitement par lavage physico-chimique

► Circulation de l'eau en boucle





Une démarche durable



3. UNE DÉMARCHE DURABLE

Gestion des eaux

- ▶ Collecte des eaux de pluie
 - ▶ Système de pentes et de collecteurs installés sur la dalle

- ▶ Traitement de l'entièreté des eaux dans une station d'épuration propre au site
 - ▶ Cette station reprend toutes les eaux de pluie ayant transité par la dalle ou le bassin de déshydratation
 - ▶ En amont : Pré-traitement des eaux dans un débourbeur - déshuileur
 - Stockage dans bassin de réception des eaux (bassin tampon)

- ▶ Équipements de la station
 - ▶ Séparateur hydrocarbures
 - ▶ Filtre à sable
 - ▶ Filtre à charbon actif

- ▶ Contrôle du rejet en sortie (autocontrôle et laboratoire extérieur)
 - ▶ Rejet à l'égout existant



3. UNE DÉMARCHE DURABLE

Gestion de l'air et des poussières

- ▶ Mise en œuvre du PRED (Plan de Réduction des Émission Diffuses)
 - ▶ Passage obligatoire des camions par une Unité de lavage des roues
 - ▶ Aspersion des tas, nettoyage des zones de travail et des voies de circulation internes avec des systèmes mobiles (canons brumisateurs, passage, tonne à eau, tracto-brosse ...)
 - ▶ Lavage physico-chimique = voie humide
 - ▶ Extraction et traitement de l'air du bâtiment biologique
 - ▶ Engins équipés de filtres à particules
 - ▶ ...



3. UNE DÉMARCHE DURABLE

Gestion du bruit

- ▶ Horaire d'ouverture
 - ▶ Du lundi au vendredi
 - ▶ 6h30 - 19h00

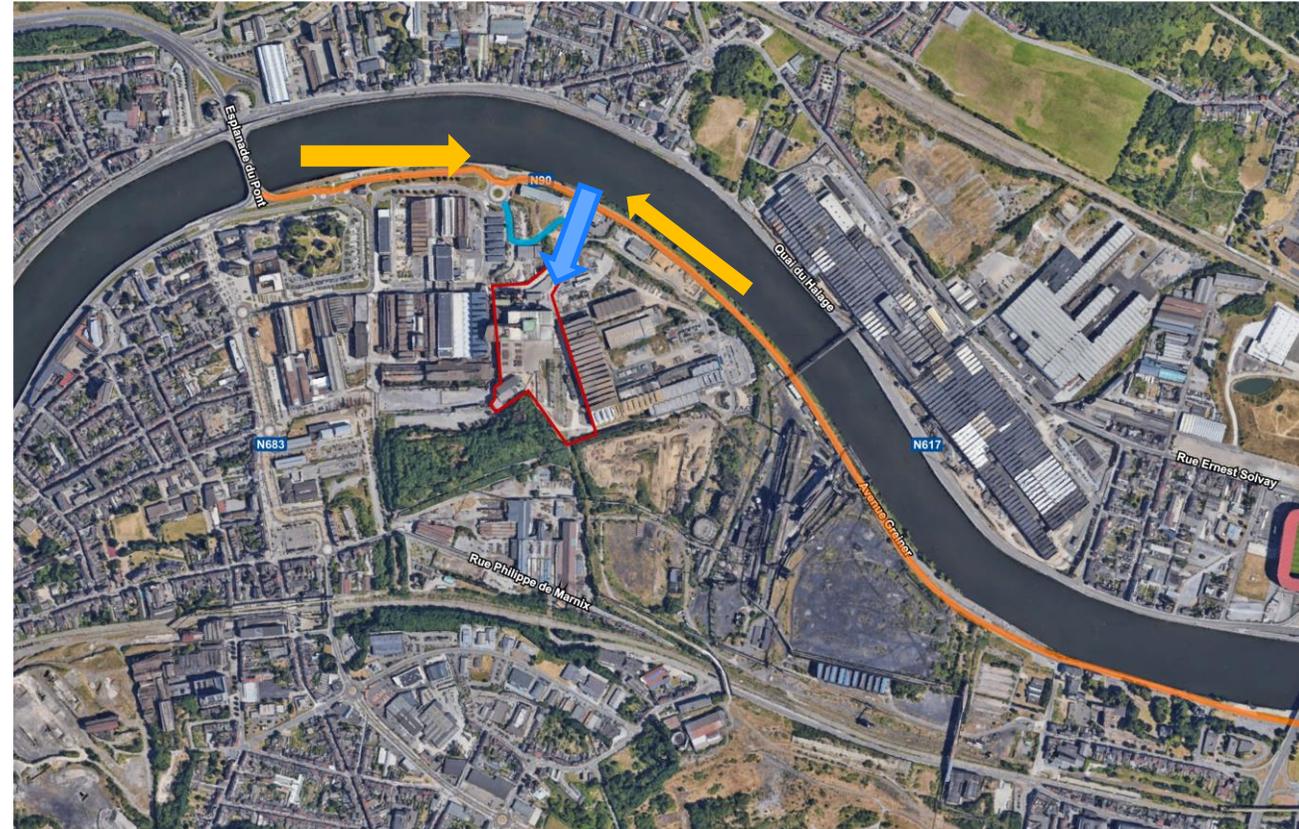
- ▶ Pas de bruit significatif attendu
 - ▶ Implantation adéquate du site
 - ▶ Engins et équipements performants et récents
 - ▶ Inspection et maintenance des équipements (via service ad hoc)



3. UNE DÉMARCHE DURABLE

Gestion de la mobilité

- ▶ Accès au site via
 - ▶ N90 (rive droite)
 - ▶ N617 (rive gauche)
 - ▶ Rue de l'Environnement
- ▶ Charroi journalier attendu
 - ▶ Sur une base de 150.000 tonnes / an
 - ▶ 23 camions de 30 tonnes en moyenne
- ▶ Provenance des terres
 - ▶ Périmètre de 40 à 50 km maximum autour du site
- ▶ Impact attendu sur mobilité locale très limité





Phasage du projet

4. PHASAGE DU PROJET

Le site actuellement (mars 2023)



4. PHASAGE DU PROJET

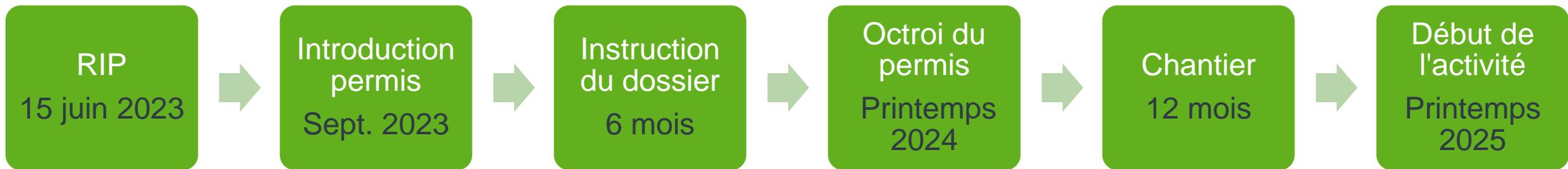
Un chantier de 12 mois

- ▶ Ancien site totalement démantelé et évacué
 - ▶ Maintien des infrastructures en sous-sol
 - ▶ Comblement des vides avec des déchets inertes non pollués
- ▶ Nivellement nécessaire dans la zone Nord-Ouest du site
 - ▶ Implantation des bassins de déshydratation et de réception des eaux
- ▶ Mise en place de la dalle en béton et de la membrane PEHD après nivellement du site
(Pentes pour drainage et récupération des eaux)
- ▶ Édification des infrastructures : Bureaux, bâtiment biologique, bassin déshydratation ...



4. PHASAGE DU PROJET

Planning prévisionnel



Réunion d'information préalable du public (RIP)

Contexte et objectifs







Bureau d'études
regroupant des **experts**



Environnement, développement
durable et aménagement du territoire



Bureau agréé par la Région wallonne et
indépendant du Demandeur du permis

Quel est le contexte ?

L'introduction envisagée
d'une **demande de permis
de classe 1**

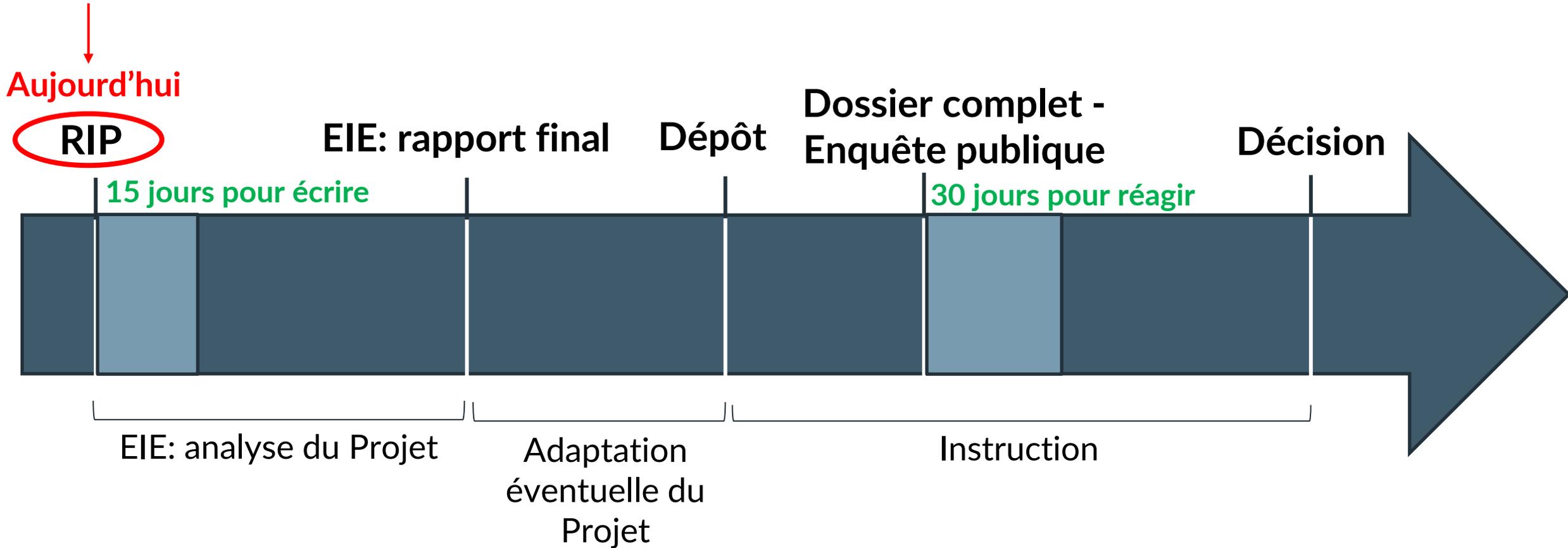
Une procédure réglementée
par le **Code de
l'Environnement**



La réalisation d'une
**étude d'incidences sur
l'environnement (EIE)**

Une **réunion
d'information préalable
au public (RIP)**

Étapes du processus de demande de permis



Réunion d'information préalable au public (RIP)



Le Demandeur



Présenter son projet

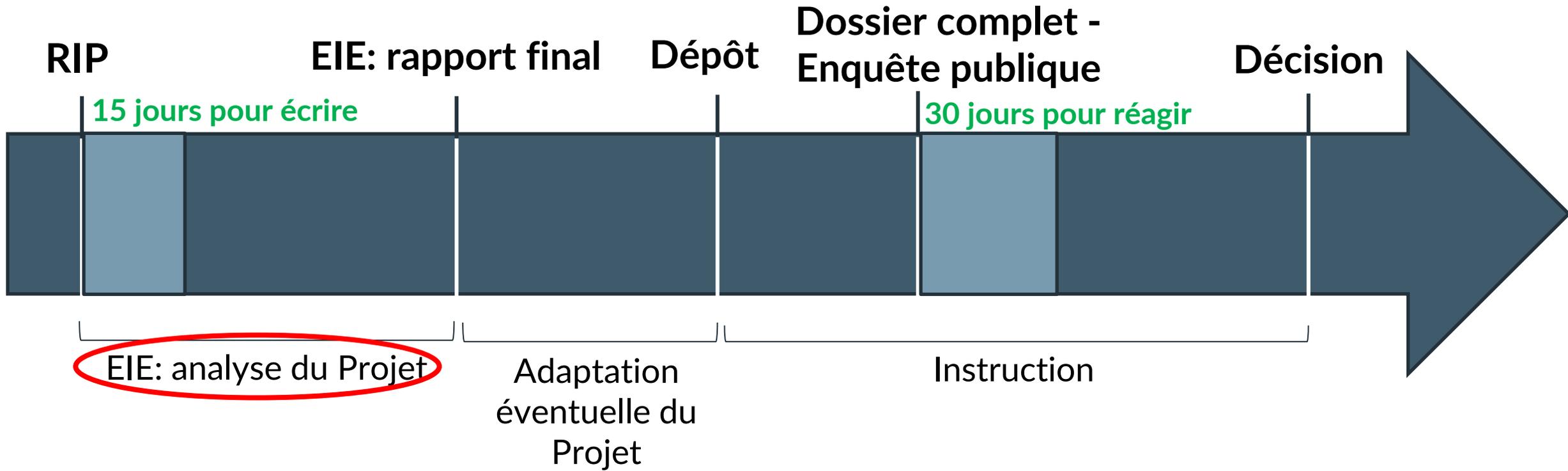


Le Public

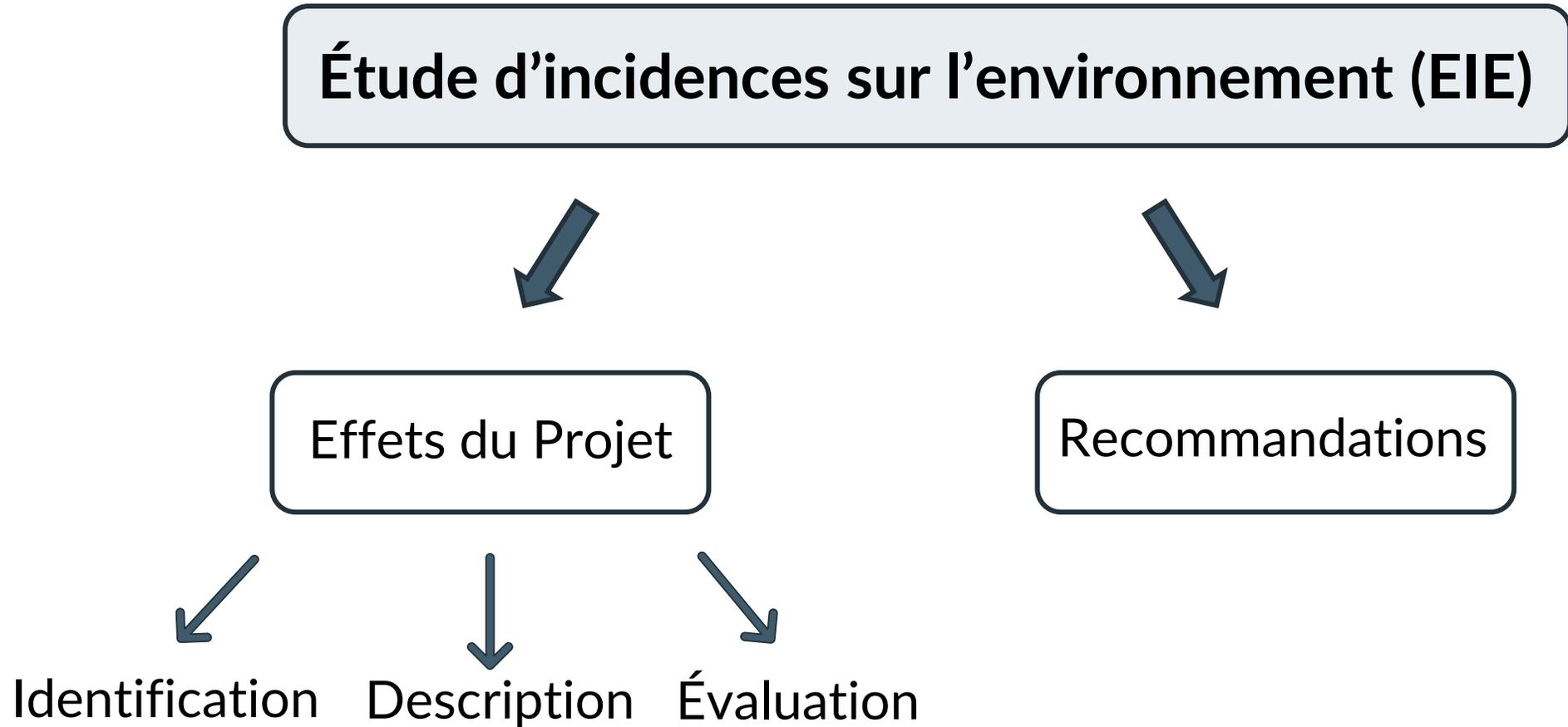


- Observations
- Suggestions
- Points d'attention
- Alternatives

Étapes du processus de demande de permis



Qu'est-ce qu'une EIE ?



Qu'est-ce qu'une EIE ?



Aménagement
du territoire

Energie



Air & climat



Être humain & sécurité



Hydrologie



Géologie &
hydrogéologie

Déchets



Faune & Flore



Relief & paysage



Chantier



Acoustique & vibrations

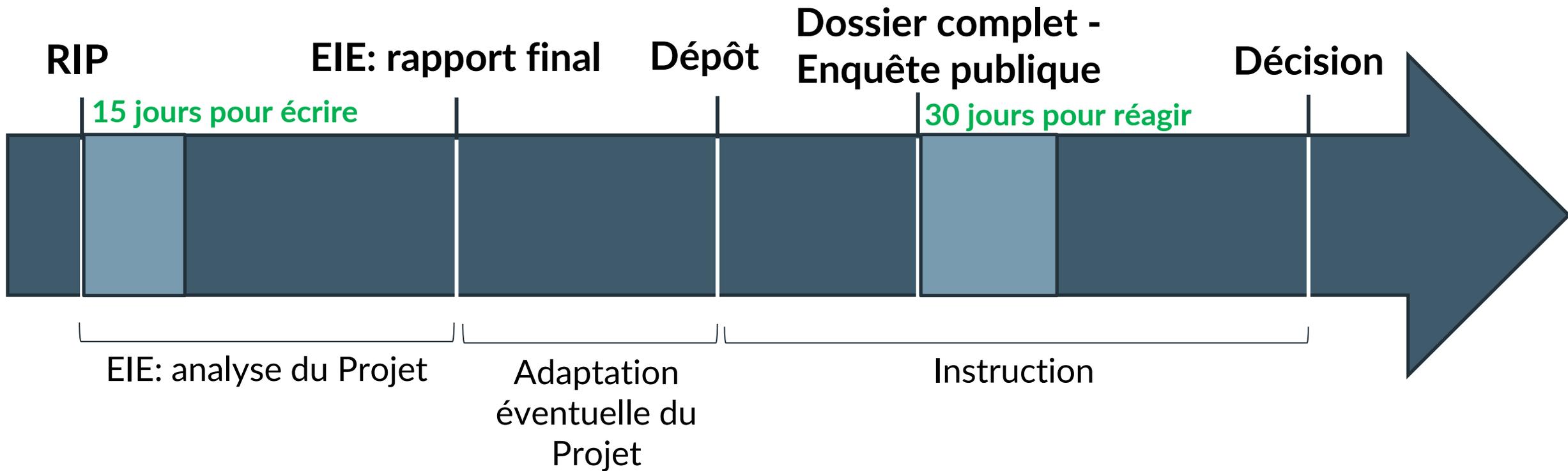


Mobilité



+ Interactions entre ces domaines & Alternatives

Étapes du processus de demande de permis



Où écrire ?

Collège communal :

Collège communal de Seraing
Service Urbanisme
à l'attention de M. CASTELLI
Place Kuborn 5 à 4100 Seraing
permis.environnement@seraing.be

&

Demandeur :

ECOTERRES
M. BURTON,
100 Rue de la Neuville à 6240 Farciennes
Email : info.ecoterres@deme-group.com

Du 15 juin au 30 juin 2023 inclus

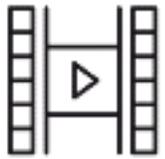
Q&A



- ✓ Attendre le micro avant de prendre la parole
- ✓ Poser l'ensemble de vos questions en une fois

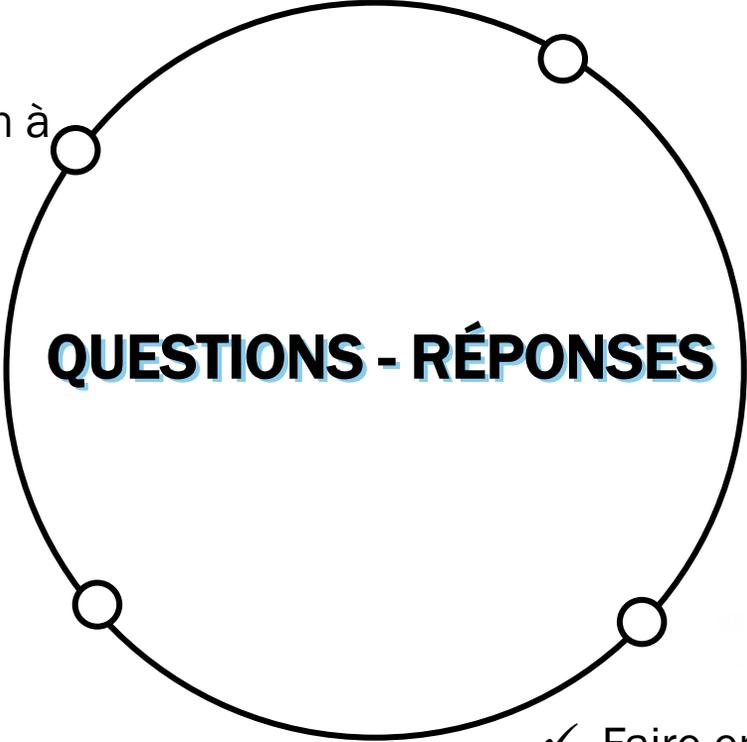


- ✓ Décliner son identité avant de poser votre question



- ✓ La seconde partie de la réunion est enregistrée
- ✓ Un procès verbal officiel est rédigé par la commune, il est disponible dans les 30 jours à dater de la tenue de la réunion

- ✓ Clôture de la réunion à 21.00 max.



QUESTIONS - RÉPONSES

- ✓ Avoir des échanges et un dialogue dans le respect
- ✓ Que chaque intervenant puisse s'exprimer en toute liberté

- ✓ Rester dans le sujet de la réunion

- ✓ Faire en sorte que l'information soit la plus claire possible
- ✓ Traduire certaines interventions en questions

QUESTIONS

REPONSES

SCHÉMA DE GESTION DES EAUX

